

OCTOBRE 2016



## ENQUÊTE CODINF 2016 SUR LES DÉLAIS ET RETARDS DE PAIEMENT

Nous avons déjà reçu plus de 200 réponses et cela va s'amplifier, eu égard à la liste des organismes professionnels qui disposent déjà du questionnaire personnalisé : ACIM, AXEMA, CENAST, CGPME, CIFI, CINOV-IT, DLR, ELIPSO, FFCP, FIB, FIPEC, FNAR, FNAS, FNBM, FNTP, Plasturgie, SFIC, SNEFCCA, UFL, UIC, UICB, UNFEA, UNIBAL, UNIFA et UPA... Si vous n'avez pas été sollicité à ce jour, ce sera sans doute très prochainement.

***Sinon, n'hésitez pas à demander le lien pour y répondre directement.***



## NOUVELLES AMENDES PUBLIÉES PAR LA DGCCRF

Il s'agit de deux entreprises de commerce de détail, réalisant chacune plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires :

- NATURALIA (Commerce bio) a été sanctionnée le 22/09/2016 de 140.000 €
- SAN MARINA (Commerce de chaussures) a été sanctionnée le 12/08/2016 de 332.000 €

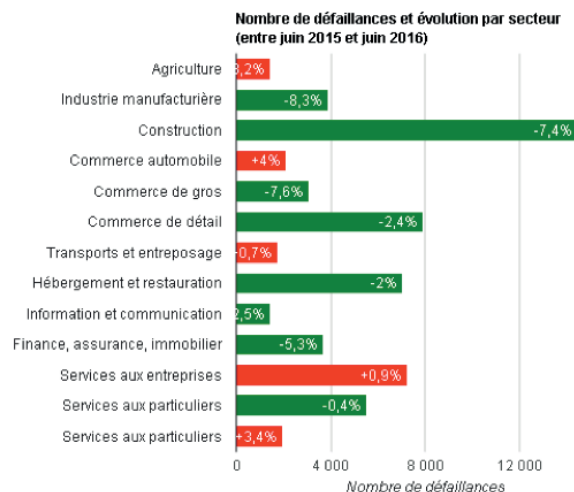


## DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN FRANCE

Hausse du nombre de défaillances d'entreprises de +1,8% au deuxième trimestre. Selon Euler-Hermès, le phénomène est imputable aux mouvements sociaux (grèves, blocage de raffineries) et aux aléas climatiques (inondations).

Sur un an glissant (juin 2015 - juin 2016), **la région Ile-de-France a été la plus affectée (+3,3%)**, en raison des attentats. Les secteurs d'activités les plus touchés : hébergement-restauration (+3,7%), construction (+3,1%) et transports (+22,5%). A l'échelle nationale, les évolutions sont très contrastées (de -8,3% à +3,4%) :

Quoi qu'il en soit, **les niveaux de défaillances constatés au second trimestre 2016 restent largement supérieurs aux chiffres d'avant-crise** : entre 2007 et 2016, le nombre de défaillances d'entreprises a augmenté de quasiment 25% en France, d'autant plus que, sur la même période, les défaillances allemandes ont reculé de 20%.



**CODIM**  
**CODEB**  
**CODEBAT**  
**CODEMA**  
**CODEMBAL**  
**CODECOB**  
**CODALIMENT**

**CODINF**

*la maîtrise des risques clients  
par secteur professionnel*

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web : <http://www.codinf.fr>



## RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT EN FRANCE ?

Nous évoquions le mois dernier une étude qui constatait une baisse de 2 jours des délais de paiement clients entre 2014 et 2015. Or, ce qui n'était pas dit dans l'étude, **c'est qu'il ne s'agissait que des sociétés cotées** ! De plus, Euler-Hermès explique cette baisse par la **qualité de gestion** et le redressement du **niveau de rentabilité** de ces entreprises. Quel dommage que rien ne soit dit de l'évolution de leurs délais de paiement fournisseurs ! En effet, quand le délai de paiement clients des grandes entreprises baisse, c'est hélas souvent au détriment des plus petites...



## RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS

Nous avons abordé en juin dernier la distinction entre les contrats «d'adhésion» et les contrats «de gré à gré». Or, la Cour de cassation a confirmé l'existence d'un **«déséquilibre significatif»** dans les droits et obligations des parties après avoir notamment constaté **qu'aucune suite n'était donnée aux réserves ou avenants proposés par les fournisseurs pour les modifier**. Ainsi, les contrats exécutés constituaient de véritables «contrats d'adhésion» car ne donnant lieu à aucune négociation effective des clauses litigieuses.

Les fournisseurs ainsi malmenés doivent donc s'engouffrer dans la brèche ! Sans forcément recourir à la procédure judiciaire, qui n'est jamais sans séquelles, il est possible de saisir la Médiation des entreprises, qui est amiable, gratuite, rapide et efficace...

*N'hésitez pas à nous solliciter pour profiter de **notre offre de révision gratuite de la licéité de vos CGV**. Vous pouvez aussi nous contacter pour de plus amples explications relatives au conflit entre conditions de vente et d'achat...*



## LES ENTREPRISES DU BTP MISES À MAL DEPUIS 2008

La crise a durement touché les entreprises de la construction. L'étude de BTP Banque, appuyée sur les 4 000 bilans de ses clients et parue il y a quelques jours, décrit «la lente dégradation du secteur» entre 2008 et 2015.

La **valeur ajoutée** des entreprises du BTP, qui exprime la richesse économique créée, s'est effritée de 41 % pour les trois secteurs à 40,2 % pour les travaux publics et le second œuvre et à 38 % pour le gros œuvre. De plus, une part croissante de cette valeur ajoutée est consommée par les frais de personnel : 89 % pour le second œuvre (+6 % entre 2008 et 2015), 88 % pour le gros œuvre (+8 %) et 82 % pour les travaux publics (+6 %).

La **profitabilité** (rapport de l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée) est tombée à 15,4 % pour les TP (-3,4 points en huit ans) et à moins de 10 % pour le gros œuvre (-6,6 points) et le second œuvre (-4,8 points).

Par contre, la **productivité** s'est redressée et dépasse aujourd'hui les niveaux d'avant-crise : 154,4 K€ dans le gros œuvre (+11,5), 150,6 K€ dans les travaux publics (+1,1) et 140,1 K€ pour le second œuvre (+9,2). De plus, le coût de la main d'œuvre est resté stable sur toute la période : 29% dans le gros œuvre, 30% dans les travaux publics et 32% dans le second œuvre.

Les **délais clients** moyens restent très élevés, avec 85 jours dans le gros œuvre, 90 dans le second œuvre et 91 dans les travaux publics. Une analyse spécifique fait apparaître un délai moyen client de 52 jours en marchés publics et de 60 jours en marchés privés. Les délais fournisseurs ont baissé entre 2008 et 2014 mais augmenté en 2015 : 68 jours dans le second œuvre, 69 jours dans le gros œuvre et 79 jours dans les travaux publics.

La **trésorerie nette** s'est dégradée de 2009 à 2012, légèrement redressée en 2013, mais a de nouveau baissé en 2014-2015 : 19,2 jours de production dans le second œuvre et 21 jours dans le gros œuvre et les travaux publics.



## MAROC : DÉTÉRIORATION DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Coface a publié le 20 septembre son « enquête 2016 sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc ». 55% des entreprises ont vu leur activité stagner en 2016, contre 40,3% en 2015.

24% des entreprises interrogées ont enregistré un délai compris entre 30 et 60 jours en 2016, contre 30% en 2015. En outre, celles qui ont enregistré un délai supérieur à 90 jours passent à 33% cette année alors qu'elles n'étaient que 15% en 2015.

Deux secteurs se caractérisent par des délais de paiement excédant 90 jours : plus de 57% pour le **négoce** et la **distribution** et 55% pour la **construction** et le **BTP**. 23% des entreprises de distribution déclarent même plus de 120 jours de délai moyen.

En revanche, les **services aux entreprises** et l'**agro-alimentaire** présentent des délais de paiement inférieurs à 90 jours, voire à 60 jours pour l'agroalimentaire/agriculture. L'étude montre également que les grandes entreprises ont tendance à accumuler des retards plus longs que les plus petites entités.



## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Présentation de la plateforme DLR-UFL au conseil d'administration de l'Union française du levage le 6/09
- Exposé « Comment faire respecter ses CGV » et présentation du CODELAB au Comité interprofessionnel des fournisseurs de laboratoire (CIFL) le 20/09
- Présentation de la plateforme SNEFCCA à l'AG de la Région Est le 21/09
- Présentation de la plateforme SNEFCCA à l'AG de la Région Champagne-Ardenne le 22/09